

**DEPARTEMENT  
DE LA REUNION**

**ARRONDISSEMENT  
DE SAINT-PIERRE**

**Commune  
de Petite-Île**

**PETITE-ÎLE**  
UNE VILLE POUR TOUS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 05 juin 2026**

**Objet :**  
**Zone d'Activités  
Economique (ZAE) Verger  
Hémery – Approbation du  
Budget Supplémentaire  
2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

**NOTA** - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

**Le 9 juin 2026**

que la convocation du Conseil avait été faite

**Le 27 mai 2026**

et que le nombre des membres en exercice est de **33**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

HOAREAU Serge - LEBON Eric - SEVERIN Mimose - ETHEVE Nicolas - GENNEPY METRO Clarisse - LEBON Gino - MUSSARD Emmanuelle - SUZANNE Pascal - AMYCLAS Reine Claude - FORT Olivier - SORRES Jacky LEBON - Natacha - GRONDIN Jean Noël - BENARD Didier - ETHEVE Hélène - CORRE Jean Yves - VIRAMA-ERCAMA Corinne - ETHEVE CHARNAY Patricia - LAVERGNE Christophe - PAYET Sandrine - BOULEVARD Evelyne - SEVERIN Magalie - FONTAINE SADOUSTY Vanessa - ANTOU ROSOLEN Anne Gaëlle - HOARAU Jean Denis - LAURET Guillaume - ROBERT PAYET Anne Constance - GONTHIER Jean Bernard -.

**ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers municipaux suivants :**

Mesdames MARIMAO Annie - NATIVEL Lorraine ; Messieurs DOHEN Jean-Pierre - PAUS Richard.

**ETAIT ABSENT : le Conseiller municipal suivant :**

Monsieur FONTAINE Harold.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Madame ROBERT PAYET Anne Constance** a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen.

**Affaire n° 2026/4/35**

**Zone d'Activités Economique (ZAE) Verger Hémery –  
Approbation du Budget Supplémentaire 2026.**



Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative particulière car il est à la fois un acte de reports et d'ajustements.

En tant qu'acte de reports, il reprend les résultats, les restes à réaliser et reports de l'exercice précédent. En tant qu'acte d'ajustements, il permet, comme toute décision modificative, de procéder à des ajustements, à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits ou des engagements pris par le Conseil Municipal depuis l'adoption du Budget primitif.

Le Maire rappelle que le Conseil s'est prononcé lors de cette même séance sur le compte financier unique 2025 et l'affectation des résultats de 2025 de la Zone d'Activités Economique Verger Hémerly.

La présente affaire a pour objet d'exposer et de débattre du projet de BS 2025 de la Zone d'Activités Economique Verger Hémerly qui s'équilibre à la somme globale de **754 450,41 €**, dont **363 713,15 €** à la section d'investissement et **390 737,26 €** en fonctionnement.

Ce projet de budget se résume comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Recettes nouvelles</i>	<i>Dépenses nouvelles</i>
002 – Résultat positif reporté	390 737,26 €	
65 – Autres de gestion		390 737,26 €
Restes à réaliser 2025	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>390 737,26 €</b>	<b>390 737,26 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Recettes nouvelles</i>	<i>Dépenses nouvelles</i>
001 – Solde d'exécution POSITIF du résultat d'investissement reporté	363 713,15 €	
21 – Immobilisations corporelles		363 713,15 €
Restes à réaliser 2025	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>363 713,15 €</b>	<b>363 713,15 €</b>

<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	<b>754 450,41 €</b>	<b>754 450,41 €</b>
---------------------------	---------------------	---------------------

**En fonctionnement**, le projet de budget supplémentaire prévoit, en recettes, la reprise de l'excédent constaté au titre de l'exercice 2025, pour un montant de **390 737,26 euros** (ligne codifiée **R 002**). En dépenses, au **chapitre 65**, il est proposé de reverser l'intégralité de cet excédent au budget de rattachement, à savoir le **budget principal**.

**En investissement**, le projet de budget supplémentaire intègre, en recettes, la reprise du solde d'exécution excédentaire reporté, pour un montant de **363 713,15 euros** (ligne codifiée **R 001**). En dépenses, le **chapitre 21 – Acquisitions** est abondé à due concurrence afin de permettre, le cas échéant, la réalisation d'acquisitions foncières.

Le Maire précise que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 29 mai 2026.

**Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité des Membres présents (2 abstentions : M. Gonthier Jean Bernard ; Mme Lorraine Nativel), décide :**

- D'adopter le projet de Budget Supplémentaire 2026 du de la Zone d'Activités Economique Verger Hémery, tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Maire,**



*[Signature]*  
Serge Hoareau

*Le présent document est certifié exécutoire,  
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le .....  
et de sa publication en Mairie, le .....*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*